Question écrite du 24 avril 2013 de M. Pierre Rumo: «Parc de stationnement pour les deux-roues à la rue de Montchoisy».

Je m'étonne du refus de la Ville de Genève de permettre au propriétaire d'un magasin de cycles, motos et scooters, sis au 21, rue de Montchoisy, de mettre en place un parc de stationnement pour les deux-roues devant son commerce.

Son propriétaire m'a dit avoir écrit une lettre à la Ville dans laquelle il indique que cela ne peut que conduire les clients à garer leur véhicule sur le trottoir, ce qui est regrettable pour les piétons. Le Conseil administratif pourrait-il faire quelque chose à ce sujet?